

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Présentation programme ACTEE

La FNCCR – Territoire d'énergie

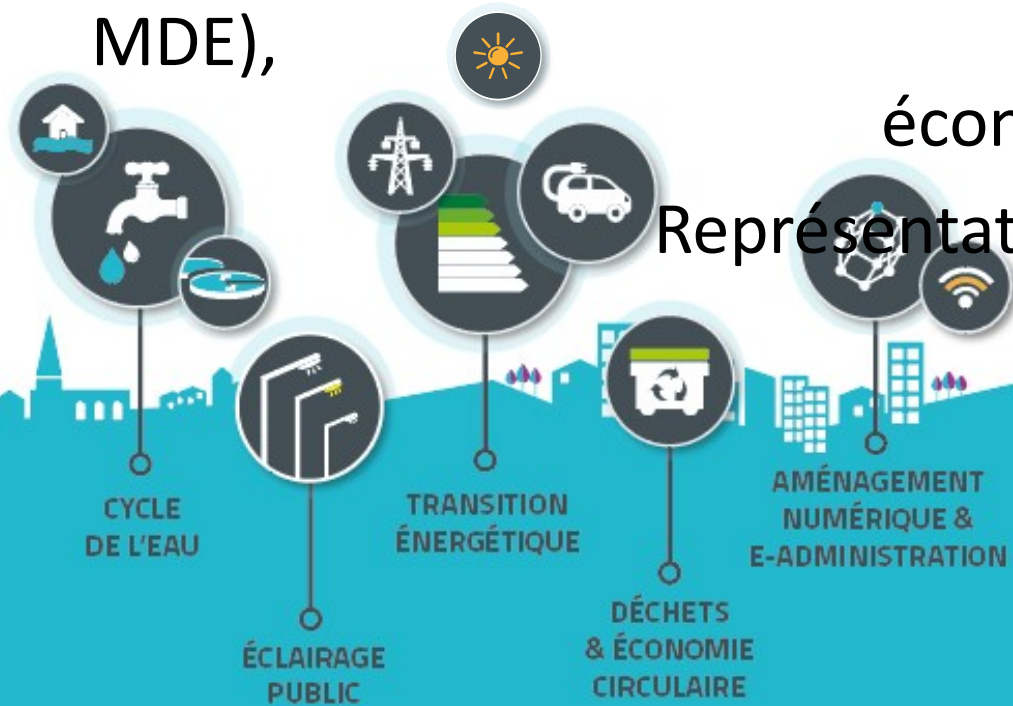
850 collectivités adhérentes, permet de toucher 60 millions d'habitants

Gouvernance et financement 100 % publics

Services publics en réseaux: énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, EnR et MDE), eau et assainissement, numérique,

économie circulaire...

Représentation, animation, c





Fonctionnement et philosophie du programme ACTEE

ACTEE : Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

Deux approches complémentaires

0 800 724 724
Service et appel gratuits

Hotline - centre
d'appui

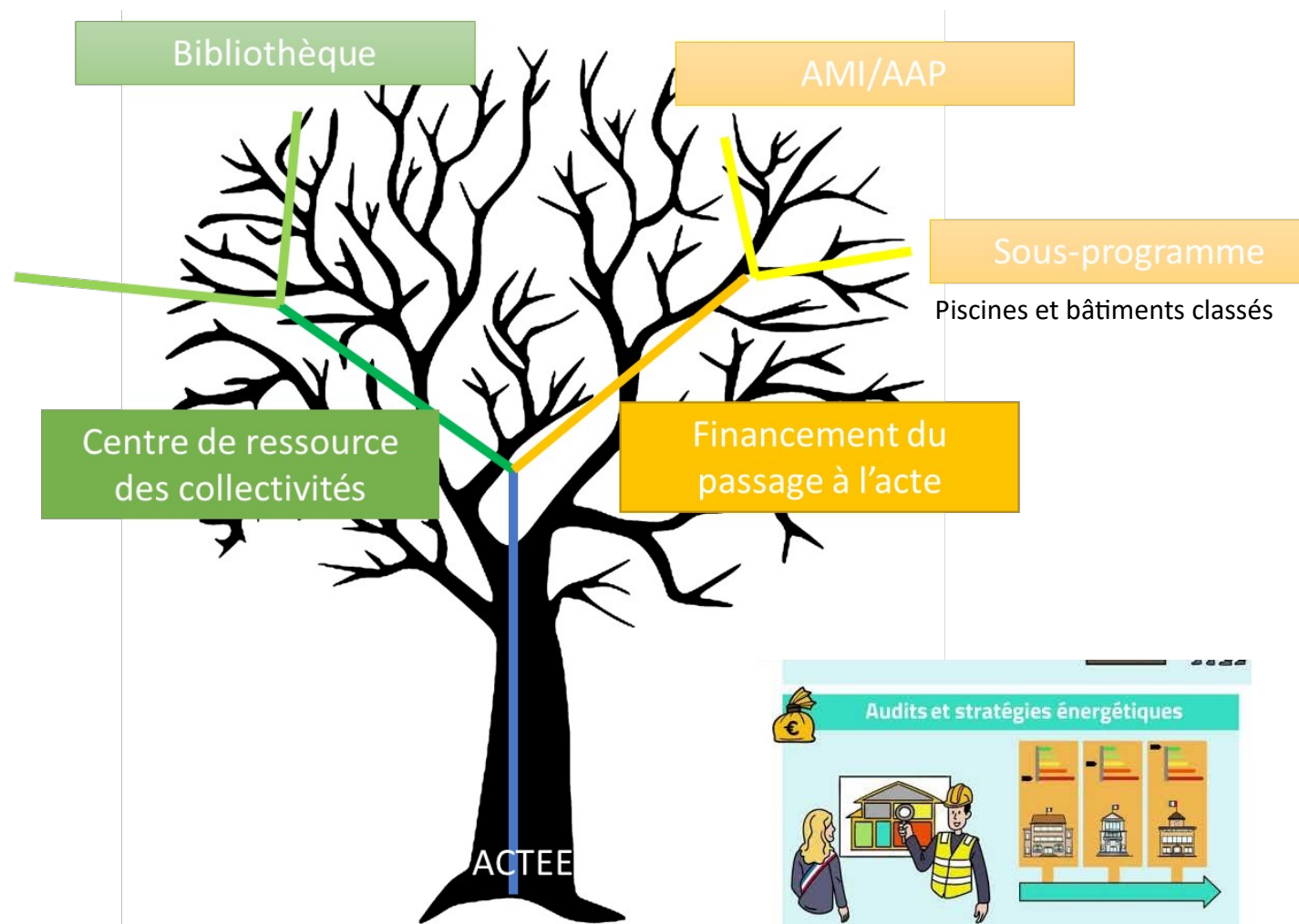
Questions
techniques/économiques/juridiques

Programme central pour la rénovation
énergétique des collectivités

90% des fonds redistribués aux
collectivités

Approche fondée sur deux piliers

- Mutualisation
- Action dans une stratégie de long terme

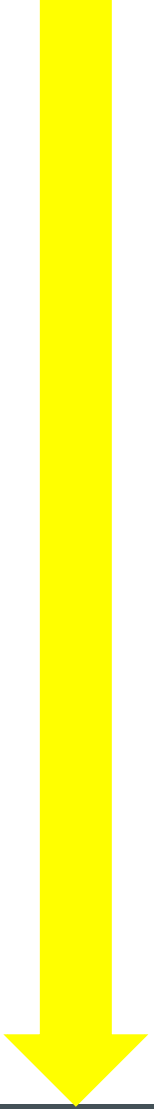


<https://www.youtube.com/watch?v=ngS5OQkvajw>

Calendrier prévisionnel des AAP ACTEE

Production de contenu :
MOOC, guides,
formations, CdC, outils
numériques

AMI SEQUOIA 1&2	Tous bâtiments communaux / intercommunaux	Clôturé
AMI EUCALYPTUS	Collèges & Lycées	Clôturé
AMI MERISIER	Établissements scolaires	Clôturé
AMI CHARME 1&2	Établissements de santé et médico-sociaux	Clôturé
AMI PALETUVIER	Bâtiments communaux des DROM	En cours - date limite : 28 janvier 2022
AMI PEUPLIER	Bâtiments culturels	Clôturé
Démarche ETRIER	Communes rurales	En cours - date limite : 17 avril 2022
Sous-programme ACT'EAU	Piscines / centres aquatiques	En cours - date limite : 16 avril 2023
<hr style="border-top: 1px dashed #ccc;"/>		
AMI SEQUOIA 3	Tous bâtiments communaux / intercommunaux	En cours : date limite : 28 janvier 2022
Sous-programme bâtiments classés	Bâtiments classés	A venir - début 2022





Zoom sur les appels à projets et sous-programmes en cours

Axes potentiels :



Les 4 actions sont à considérer ensemble comme **formant un réel puzzle**, dans lequel l'absence de l'une des pièces est considérée comme préjudiciable au bon déroulement du projet de rénovation énergétique local. Ainsi, s'il n'est pas obligatoire de candidater à un financement sur chacune des lignes, le candidat devra justifier que les lignes qui ne font pas l'objet d'une demande de financement sont effectivement prises en compte et couvertes par d'autres financements, dans une logique d'approche globale.

Attribution des fonds : AAP SEOUOIA 3

Taux d'aide et plafonnement (période courant du 1 ^{er} janvier 2022 lauréat au 31 décembre 2023)		
Lot	Taux en base	Bonification
1) Ressources humaines (économe de flux)	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à 90 000 € HT par membre du groupement-	
2) Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure	Taux d'aide maximal de 50 % Sauf pour les outils de télé gestion télé relève, taux maximal de 20% Plafond commun de 20 000 € HT par membre du groupement	
3) Etudes techniques	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à 70 000 € HT par membre du groupement.	Rafratchissement passif/confort d'été : Prime plafonnée à 10 000 € par membre du groupement
		Substitution fioul vers une énergie décarbonée : Prime plafonnée à 10 000 € par membre du groupement
		Optimisation énergétique des installations de traitement de l'eau potable et de traitement des eaux usées ou pluviales (bâtiments et process) : Prime plafonnée à 10 000 € par membre du groupement
4) Maîtrise d'œuvre	Taux d'aide maximal de 30 % du montant global du lot 3 « études techniques » plafonné à 30 000€ HT par membre du groupement. <i>L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action</i>	
Plafond total d'aide par membre du groupement	250 000 € HT, plafonné à 800 000 € HT pour l'ensemble du dossier.	

Cible de l'AAP : tous les bâtiments communaux et intercommunaux

AAP lancé le 09/11/2021
Clôture des candidatures le 28/01/2022

ACTEAU - Acteurs éligibles

Date limite de candidature :

16/04/2023

- Les acteurs éligibles au sous-programme :
 - **Communes propriétaires des équipements**
 - **Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, Métropoles / Syndicats intercommunaux propriétaires des sites**
- Les équipements éligibles au sous-programme :
 - **Piscines de propriété communale ou intercommunale**
 - **Centres aquatiques et nautiques**

Sous-programme reposant sur **2 piliers** :

- **Études techniques / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**
- **Formation**

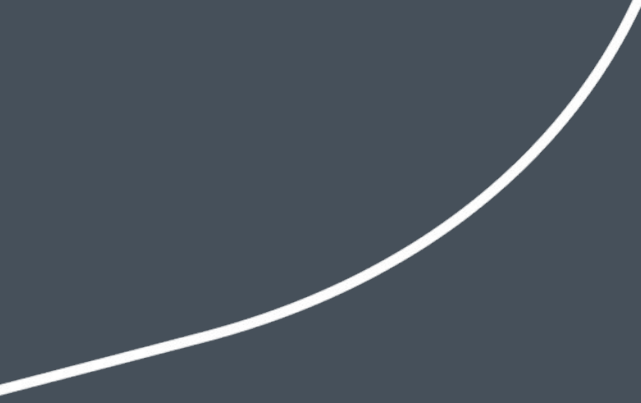
Prestation	Taux maximal de financement	Montant maximal d'aide
Études	50%	10 000 €
Missions d'AMO	80 %	3 000 €

Il n'est pas nécessaire d'être lauréat d'un des appels à projets du programme ACTEE pour pouvoir candidater au sous-programme ACT'EAU

La démarche **ETRIER** - *É*nergie, *T*ransition, *R*ural, *I*dée, *E*nvie

- Répondre aux difficultés d'accompagnement des communes « **isolées** » sans relais locaux (CEP, EF, ALEC, etc...)
- **Candidature seule** à l'échelle de la commune ou **jusqu'à 3 communes** éligibles mutualisées
- Population communale **inférieure à 3500 habitants**
- Ouverture des candidatures jusqu'au **17/04/2022**

Axe de financement	Taux de financement	Plafond
Axe 1 - Études	50 %	20 000 €
Axe 2 - Mission d'AMO	50 %	15 000 €
Axe 2 - Outils	50 %	5 000 €
Axe 4 - MOE	50 %	10 000 €



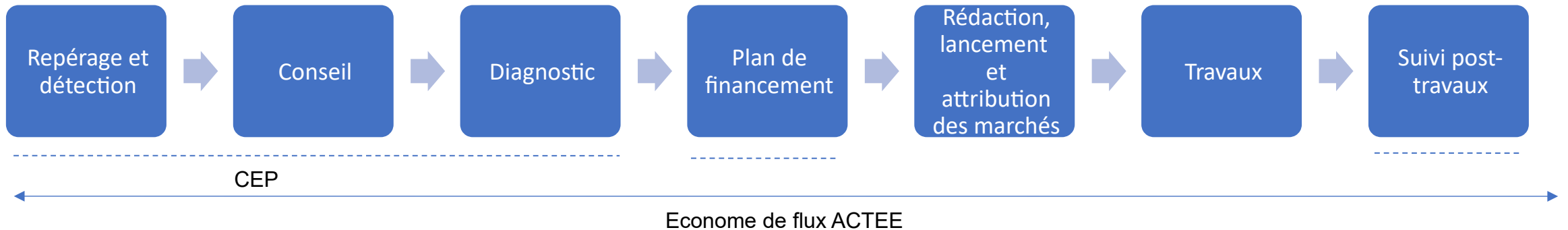
Zoom sur le réseau des économes de flux ACTEE

Economies de flux ACTEE et CEP ADEME : des réseaux complémentaires et poursuivant un but commun

- Des facilitateurs pour les collectivités
- Des interactions avec l'ensemble des chargés de mission et animateurs présents sur le territoire sur lequel ils exercent
- Des échanges réguliers avec l'ADEME pour s'assurer de la bonne complémentarité

Croiser les informations et renforcer l'efficacité des actions menées !

Logique d'energy manager, travaillant sur les flux énergétiques ET financiers



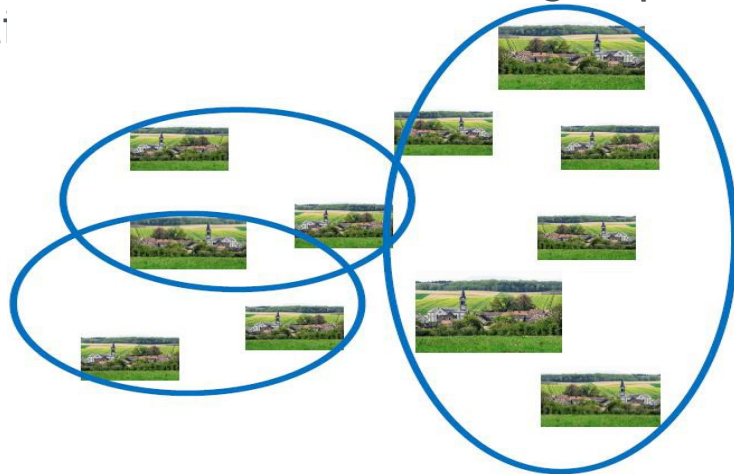
Complémentarité économie de flux / CEP

Lorsqu'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) est déjà présent sur le territoire, les économies de flux ACTEE doivent alors se positionner en priorité sur des missions d'ingénierie juridique/financière, en complément de l'ingénierie technique du CEP

Des procédés d'actions généralement différents afin d'apporter une offre d'accompagnement complémentaire

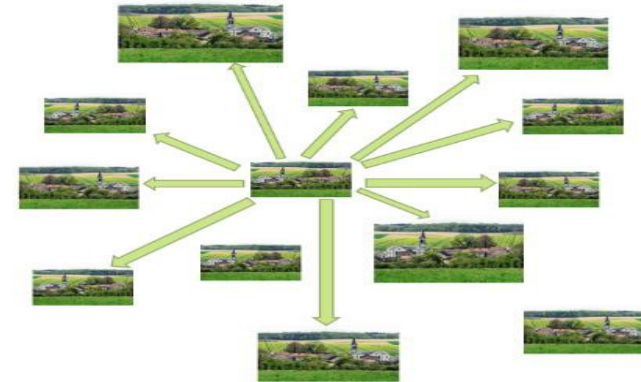
Economies de flux ACTEE

- Une approche d'ensembliers et de mutualisation des actions → ingénierie collective et approche globale, même si des actions individuelles sont possibles
- Une expertise en zones rurales comme urbaines, sur une maille « projet » définie par les collectivités qui le mettent en place
- Un périmètre qui englobe les spectres amont, pendant, aval de la rénovation énergétique du parc public tert:



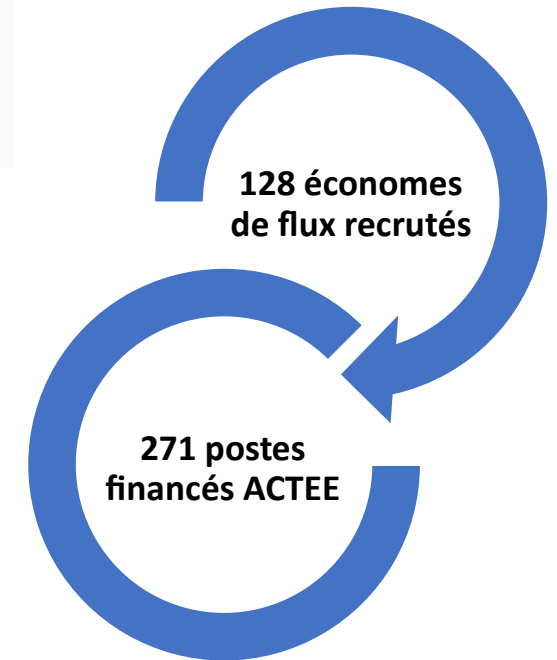
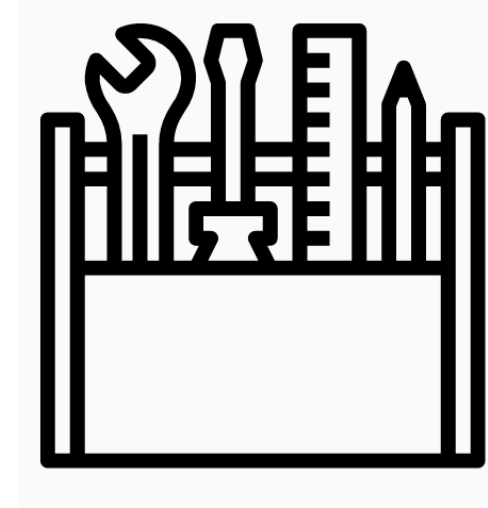
Conseillers en énergie partagés ADEME

- Une approche individualisé à chaque collectivité accompagnée, même si des actions mutuelles peuvent être mise en place
- Une expertise pour les communes de moins de 10 000 habitants
- Un périmètre d'action sur les bâtiments, l'éclairage public et la flotte de véhicules



Les outils à disposition des membres du réseau des économes de flux ACTEE

- Une plateforme d'échange
- 3 modules de formation existants
- Des modules de formation à venir
- Le centre de ressources ACTEE
- 4 groupes de travail → productions économes de flux
- Des rencontres en plénières (prochaine date : 15 décembre) et des rencontres partagées entre réseaux
- A venir : GT pérennisation et GT métier en tension avec les partenaires





ACTEE

BÉNÉFICIEZ DU PROGRAMME ACTEE POUR RÉNOVER VOS BÂTIMENTS PUBLICS

ENGAGER, ORGANISER ET FINANCER LES TRAVAUX
D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Contacts

Hortense FOURNEL

h.fournel@fnccr.asso.fr

Bastien PITOU

b.pitou@fnccr.asso.fr

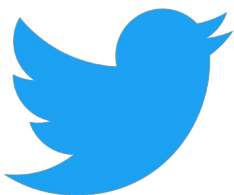
actee@fnccr.asso.fr

 **0 800 724 724**
Service et appel gratuits

Newsletter
mensuelle

Retrouvez les actualités ACTEE sur :

<https://www.programme-cee-actee.fr/>



@FNCCR #ACTEE



FNCCR #ACTEE

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

